

Image not found or type unknown



Quelle responsabilité dans un stationnement irrégulier ?

Par **jeanmarc33**, le **23/06/2011** à **10:05**

Bonjour,

Pas plus tard qu'hier, j'ai eu un sinistre avec un camion mal stationné.

En effet, à heure d'affluence, le camion était stationné sur deux places du parking

"Carrefour" (parking privé?) [s] et dépassait encore pour moitié sur la voie de circulation. [/s]

Je suis passé par derrière, le devant de la voiture est passé mais en me rabattant l'arrière à touché les renforts du camion et a endommagé ma porte ainsi que l'aile.

Le 50/50 peut-il s'opérer avec mon assurance, vu que je n'ai pas été maître de mon véhicule mais que le camion était en stationnement irrégulier ?

Merci d'avance.

Cordialement

Par **jeanmarc33**, le **23/06/2011** à **11:53**

Veuillez trouver ci-joint un croquis de l'évènement .

Le poids lourd était garé sur un parking (devant le Mcdo précisément), à heure d'affluence et empiétait sur la voie de circulation.

Je ne nie pas avoir eu un défaut de maîtrise de mon véhicule mais le conducteur à quand même mit son véhicule dans une position de nature à provoquer une collision... je ne suis pas le seul fautif ?

Image not found or type unknown



Uploaded with ImageShack.us

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **11:54**

Vous avez un constat amiable signé par le conducteur du camion mentionnant le problème de stationnement ?

Par **jeanmarc33**, le **23/06/2011** à **11:57**

Oui je l'ai noté dans observations et derrière dans la description.
J'ai même des témoins qui ont pris des photos(ils doivent me les envoyer par mail), et qui étaient choqués qu'un si gros camion vienne se garer ici!
Par contre, dans les petites cases j'ai mis "virait à gauche" et lui "en stationnement"...

Par **Visiteur**, le **23/06/2011** à **17:00**

malheureusement vous êtes dans le pire des cas !! lui à l'arrêt; certes mal stationné mais... à l'arrêt !! et vous vous tournez à gauche !! Je présume que les frais ne sont pas très élevés donc l'assurance va juste regarder les croix cochées... et vous aurez très certainement du malus... en fait, le chauffeur savait très certainement tout ça ! professionnel de la route ! je ne veux pas être oiseau de mauvaise augure mais...

Par **jeanmarc33**, le **23/06/2011** à **17:11**

Lui n'a rien, j'ai accroché les renforts en métal...par contre de mon côtés, il y a des frais assez conséquents.J'aurai dû faire demi-tour(même si c'était compliqué) mais si seulement il ne s'était pas garé de cette façon...rien ne serait arrivé.Ça m'apprendra!

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **17:26**

[citation]Oui je l'ai noté dans observations et derrière dans la description. [/citation] ce qui n'a quasiment aucune valeur : seuls comptent vraiment, les croix et le croquis (surtout si les observations contredisent les croix et le croquis)

Par **jeanmarc33**, le **23/06/2011** à **17:28**

Sur le croquis, j'ai bien dessiné que le camion dépassait sur la route...comme ce qui était marqué dans observations! Après les croix je ne savais pas trop quoi mettre, vu l'état de stress dans lequel j'étais après l'accrochage ...

Par **Visiteur**, le **24/06/2011** à **14:40**

si le camion n'a rien il n'aurait pas fallu faire de constat... Entre un véhicule mobile et un immobile très souvent le mobile est en tort... en vous engageant dans cette manoeuvre l'assurance considère que vous acceptiez le fait que ce camion soit mal stationné... vous avez raté votre manoeuvre, vous êtes donc en tort... désolé pour vous... un constat mal rempli ça arrive ! ça m'est déjà arrivé... :-)

Par **jeanmarc33**, le **24/06/2011** à **15:21**

Si je n'avais pas fait de constat, ce serait revenu au même non?

Par **Visiteur**, le **25/06/2011** à **18:44**

le malus en moins... et pour 200€ ou pour toute la voiture c'est -25% ! donc 5 a 6 ans sans accident en tort pour le récupérer... le malus variable n'existe pas en France... enfin je ne crois pas !